

# **DELIBERATION N°2020-21 111** de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté

Séance du Jeudi 27 mai 2021

7. Projet d'expérimentation des filières de Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et sciences infirmières prévu par l'article 39 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire: 40

Membres en exercice: 40

Quorum: 20

Membres présents: 19

Membres représentés : 10

Total: 29

Refus de vote: 0

Abstention(s): 0

Suffrages exprimés: 29

Pour: 29

Contre: 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le projet d'expérimentation des filières de Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et sciences infirmières prévu par l'article 39 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013.

Besançon, le 28 mai 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 5 : Projet d'expérimentation des filières de PASS et sciences infirmières



# Filières PASS et Sciences Infirmières 2021-2022

UFR Sciences de la Santé et 6 IFSI de Franche-Comté

Université de Franche-Comté

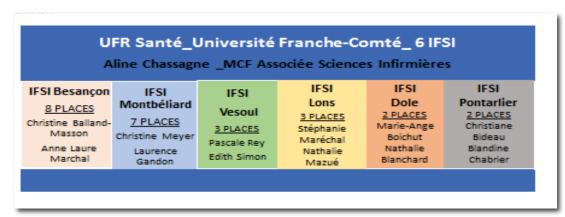
# 1/Contexte

Dans le cadre de la réforme du premier cycle des études de santé, une double expérimentation est proposée aux étudiants de la filière santé.

Le premier volet de cette expérimentation voit les capacités d'accueil en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) augmenter de 25 places supplémentaires en Franche-Comté pour la rentrée 2021.

Ces 25 places en 2è année d'IFSI constituent des débouchés complémentaires proposés aux actuels étudiants redoublants de PACES pour la rentrée de septembre 2021<sup>1</sup>. L'objectif est de disposer assez rapidement d'un plus grand nombre de professionnels de santé sur le terrain.

L'idée serait de pouvoir « combler » le nombre d'étudiant.e.s qui abandonnent leurs études en IFSI en fin de première année voire en début 2ème année. Ces 25 places supplémentaires se répartissent de la manière suivante selon les différents IFSI du territoire de Franche-Comté :



Le second volet de cette expérimentation débutera à compter de la rentrée 2021 et concerne les étudiants entrant en première année où une UE spécifique supplémentaire sera créée en Sciences Infirmières, dans la filière PASS, en plus des 5 UE déjà existantes à l'UFR santé de l'Université de Franche-Comté (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Métiers de la rééducation).

L'élaboration de cette expérimentation a été réalisée de manière interdisciplinaire, associant personnels universitaires, direction d'institut et formatrices en responsabilité pédagogique.

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En Franche-Comté, dans les 6 IFSI 89 étudiant.e.s viennent de PACES dont 42 à Besançon.

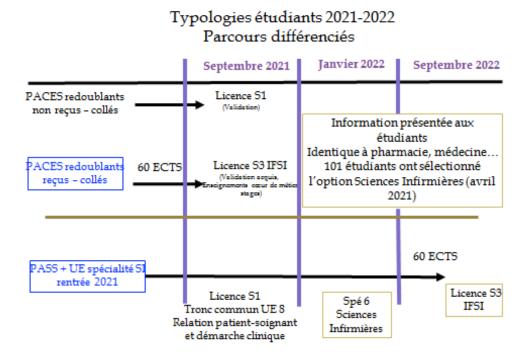


## 2/ Parcours différenciés, Information et Recrutement

Plusieurs parcours sont possibles

#### - 1/ Pour les étudiants PACES redoublants en 2021

Début avril 2021, une information a été délivrée aux étudiants PACES redoublants sur les modalités d'accès à cette expérimentation, les critères de sélection, et les dates du « stage de positionnement » qui doit être réalisé au cours de l'été (du 5 juillet au 6 août 2021). Les étudiants peuvent s'inscrire via l'application numérique et, à la date du 25/04/2021, 101 ont choisi l'option sciences infirmières. Les résultats définitifs issus des choix des étudiants PACES redoublants et des validations de l'université seront connus mi-juin 2021. Pour les étudiants qui seront admis dans cette formation, un entretien d'accompagnement réalisé par une formatrice/un formateur d'IFSI sera conduit fin juin avec chacun des 25 étudiants de l'expérimentation. En amont du stage, des supports pédagogiques seront transmis à l'étudiant afin qu'il puisse effectuer un travail personnel. Durant cette période, l'étudiant bénéficiera des demi-journées consacrées à la formation en hygiène, enseignement mutualisé avec les étudiants en santé et un portfolio qui accompagnera l'étudiant au cours de son cursus lui sera remis. Au cours du stage, une visite sera effectuée par un formateur afin de faire une première évaluation des compétences. Après le stage, l'étudiant rentrera en S3 en IFSI en septembre 2021 et des enseignements « cœur de métier » incontournables seront programmés parallèlement aux cours habituels de semestres 3 et 4.



2



#### 2/ Pour les étudiants PASS

À compter de la rentrée 2021, une filière supplémentaire intitulée UE sciences infirmières sera créée ce qui portera le nombre de filière à 6 : maïeutique (Ma), médecine (Mé), odontologie (O), pharmacie (Ph), métiers de la rééducation (MR), sciences infirmières (Si). Au cours du premier semestre les enseignements portent sur un tronc commun à toutes les filières. Au début du deuxième semestre, l'étudiant procède à son inscription pédagogique. Il peut alors s'inscrire à un maximum de trois filières santé sur les six proposées.

Les conditions d'admission en sciences infirmières seront régies par les mêmes modalités de contrôle des connaissances que les autres spécialités de l'année PASS (Tronc commun et UE spécifique).

Les étudiants admis en sciences infirmières devront hiérarchiser leur choix d'IFSI en établissant un ordre de préférence sur les 6 IFSI possibles.

## 3/ Contenu pédagogique Sciences infirmières et évaluations

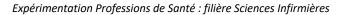
Au cours du semestre 1, dans le cadre de l'UE 8 « Sciences de la santé », appartenant au tronc commun, un enseignement intitulé « relation patient-soignant et démarche clinique » permettra d'apporter des outils pour développer un positionnement clinique au regard de trois domaines : sciences médicales, sciences humaines et gestion des risques.

Au cours du deuxième semestre, les enseignements de l'UE 6 Sciences Infirmières sont regroupés en **trois grands domaines pédagogiques** : 1/ « Raisonnement clinique », 2/ « Accompagnement dans les soins quotidiens », 3/ « Physiologie ».

Les contenus pédagogiques du bloc 1 « Raisonnement clinique » et bloc 2 « Accompagnement dans les soins quotidiens », considérés comme des incontournables, sont construits en référence au recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'état et à l'exercice de la profession d'infirmier et sous la responsabilité de 6 IFSI répartis équitablement (référentiel 2009). Le volume horaire des blocs 1 et 2 se découpera en 13 heures de cours magistraux et 15 heures d'enseignements dirigés soit un total de 28 heures auxquelles il faut ajouter le travail personnel.

En ce qui concerne le bloc 3 « physiologie », il fera l'objet d'une mutualisation des cours avec l'UE Sp Médecine sur la totalité du volume horaire soit 5 heures auxquelles il faut ajouter du travail personnel équivalent. Les enseignements se dérouleront en distanciel sur différents supports (enregistrements, visios, mooc) et en présenciel afin de faire vivre un collectif et proposer des ED et des cours en simulation de manière partagée.

Comme pour l'expérimentation PACES redoublants, les étudiants reçus bénéficieront des demi-journées consacrées à la formation en hygiène, enseignement mutualisé avec les étudiants en santé.

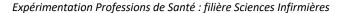




Concernant les soins d'urgence la FGSU sera mutualisée avec les étudiants de 1ère année de licence en soins infirmiers.

Concernant les évaluations, une épreuve écrite, et orale si nécessaire, évalueront les connaissances spécifiques de la filière sciences infirmières selon les mêmes modalités de contrôle des connaissances que les autres filières.

Bloc 1 : Raisonnement clinique infirmier et soins relationnels	СМ	TD	ECTS 2	Filière	Modalités	Evaluation
3.1 S1 et S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière	5			PASS	distanciel	
3.2 S2 Projet de soins infirmiers et gestion des risques (4.5S2)	3			PASS		
5.2 S2 Evaluation d'une situation clinique		8		PASS		
Bloc 2 : Accompagnement dans les soins quotidiens			2			45.71
4.4 S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	4			PASS		<b>1 Ecrit</b> Coef 2,5
4.2 S2 Soins relationnels	4			PASS	distanciel	
5.1 S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens (soins de confort et de bien-être 4.1 S1)		8		PASS		
Bloc 3 : Module Physiologie						
Physiologie	5		0,5	PASS	distanciel	
			0,5	PASS		
	21	16				
TOTAL	32 h ECM					





## 4/ Accompagnement personnalisé

#### Le but :

C'est d'accompagner l'étudiant dans son processus de professionnalisation et dans l'acquisition de ses compétences à partir de méthodes pédagogiques qui favorisent le questionnement de l'étudiant et reposent sur trois paliers d'apprentissage : Comprendre, Agir, Transférer.

Le passage en deuxième année d'études en soins infirmiers nécessite un accompagnement personnalisé selon les situations et les besoins exprimés par les étudiants. L'accompagnement tiendra compte des compétences acquises par l'étudiant dans la filière PASS-LAS à travers les UE du tronc commun et de l'UE Sp 6 « Sciences infirmières », mais aussi des UE non traitées par rapport aux étudiants ayant suivi la filière traditionnelle en soins infirmiers.

L'étudiant issu de la filière PASS-LAS et admis en deuxième année d'études en soins infirmiers aura validé l'équivalent de 80% des ECTS obtenus par les étudiants issus de la première année de licence en soins infirmiers.

L'accompagnement personnalisé de l'étudiant devra lui permettre d'acquérir les connaissances contenues dans les UE non abordées en PASS tronc commun et au cours de l'UE Sp 6 Sciences infirmières. Pour cela, l'étudiant aura accès aux cours dispensés en licence en soins infirmiers et disponibles sur la plateforme Moodle.

Par ailleurs, les étudiants admis au terme de l'UE Sp 6 « Sciences infirmières » à l'issue d'une année PASS souhaitant poursuivre leurs études pour l'obtention d'un Master 1 Santé ou un Master 1 Santé Publique bénéficieront d'un acquis de 1 ECTS sur le Master, crédit obtenu par équivalence de la validation des UE « Physique – Biophysique » et « Biostatistiques ».

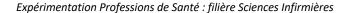
### Les modalités :

L'étudiant aura un formateur référent qui réalisera des entretiens individuels pour évaluer avec lui, sa progression, ses acquis, ses difficultés et son positionnement. Le référent met en œuvre des moyens variés permettant à l'étudiant d'identifier ses ressources à partir de : l'autoévaluation, un positionnement professionnel reposant sur une capacité à argumenter le choix des décisions prises et une attitude réflexive au regard de sa pratique.

L'accompagnement personnalisé a aussi pour objectif de préparer la phase de stage qui se déroule au cours du mois d'aout. Il permet aussi d'anticiper le séminaire consacré à l'hygiène et dont les cours mutualisés avec ceux des étudiants admis en deuxième année de santé se dérouleront en juillet sur deux demi-journées.

#### Déroulement

- Avant le démarrage du stage pour faire le point sur la préparation du stage
- Par une étude du dossier scolaire / des résultats
- Faire le point des acquis pour l'étudiant nécessaire pour la poursuite de la formation





- Faire le point sur les appréhensions éventuelles
- Mettre en place un travail nécessaire pour préparer le stage et l'entrée en deuxième année

### Pendant le stage

- Visite de stage : objectifs de stage et du travail donné
- Validation du stage par la CAC d'août et du travail demandé

#### • Pour l'entrée en deuxième année

- Même suivi pédagogique que les étudiants de deuxième année mais avec une attention particulière
- Sur la ligne de stage pour lui permettre de développer les compétences attendues
- Principes du suivi pédagogique en lien avec le projet pédagogique de l'institut

Il est ajouté un suivi par **un parrain ou une marraine, étudiant de 2**ème **année** afin de soutenir l'étudiant dans son arrivée à l'institut.

### 5/Perspectives

- Analyser de manière longitudinale les parcours des 25 étudiants de PACES
- Préparer le développement d'une mineure en santé en 1ère année IFSI pour la rentrée 2022
- Améliorer le dispositif existant de passerelle à la fin de la formation en IFSI pour reioindre la 2<sup>ème</sup> année de médecine